

Numéro	CFVU/2025-07-01/02
Date de mise en ligne sur intranet (interne)	26/09/2025
Date de mise en ligne sur internet (externe)	14/10/2025
Date de transmission au Recteur	14/10/2025

Commission de la formation et de la vie universitaire de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Délibération du 1^{er} juillet 2025 portant approbation des règlements des études des masters mention « comptabilité-contrôle-audit », « finance », « management stratégique », « management » et « marketing, vente » de l'école de management de la Sorbonne, « management et administration des entreprises (FI, FA, FC) » de l'institut d'administration des entreprises Paris-Sorbonne et « mathématiques et applications » de l'UFR de mathématiques et informatique, au titre de l'offre de formation 2025-2030

La COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 712-2, L. 712-6 et L. 712-6-1, L. 612-5 à L. 612-6-1 et L.613-1 ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;

Vu les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, et notamment leur article 23 ;

Vu le règlement intérieur de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, et notamment son article 46 ;

Vu la délibération n° CA/2025-04-24/01 du conseil d'administration du 24 avril 2025 portant résultat de l'élection de Madame Christine NEAU-LEDUC en qualité de Présidente de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu la délibération n° CFVU/2023-11-14/05 de la commission de la formation et de la vie universitaire du 14 novembre 2023 portant approbation du cadre de réflexion et des maquettes-types de l'offre de formation 2025-2030 des premiers et deuxièmes cycles.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les dispositions suivantes :

Article 1^{er} :

Sont approuvés les règlements des études, ci-après annexés, au titre de l'offre de formation 2025-2030 des masters mention :

- « comptabilité-contrôle-audit », « finance », « management stratégique », « management » et « marketing, vente » de l'école de management de la Sorbonne ;
- « management et administration des entreprises (FI, FA, FC) » de l'institut d'administration des entreprises Paris-Sorbonne ;
- « mathématiques et applications » de l'UFR de mathématiques et informatique.

Ils entrent en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2025.

Article 2 :

Les précédents règlements de contrôle des connaissances des masters mentionnés ci-dessus sont abrogés à compter de cette même date.

Délibération CFVU/2025-07-01/02	
Nombre de membres en exercice (pour rappel)	40
Nombre de membres présents ou représentés	39
Nombre de refus de prendre part au vote	0
Nombre de pour	21
Nombre de contre	16
Nombre d'abstentions	2

Paris, le 22 juillet 2025

La Présidente de l'université
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

L'original de cette délibération est disponible dans les locaux de la direction des Affaires juridiques et institutionnelles au centre Panthéon situé 12, place du Panthéon, 75231 Paris.

Modalités de recours : Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, lorsqu'elle y donne lieu, de sa transmission au Recteur d'académie.



**REGLEMENT DES ETUDES DE LA MENTION
DU MASTER
COMPTABILITE - CONTROLE - AUDIT**

Vu le code de l'éducation, notamment son livre VI ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master ;
Vu le règlement général du diplôme national de master adopté par la CFVU du 15 octobre 2024 ;

Lorsque les principes dérogatoires des parcours de la mention ne sont pas spécifiés, le règlement des études général s'applique. Les principes dérogatoires énoncés ci-après prévalent.

REGLEMENT DES ETUDES SPECIFIQUE MASTER

Mention :

Tableau structuration de la mention

Intitulé du parcours/étape	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Parcou rs diplôm ant	Parcou rs à adosse ment multipl e	Parcou rs dispen sé en langue étrangè re	Parcou rs à distanc e	Parcou rs délocal isé (hors campu s)	Parcou rs en partena riat	Nom et localisatio n du partenaire	Parcours en apprentissage o u contrat de professionalisat ion	Accès Mon Master au parcou rs M1	Intitulé(s) parcours M1 amont ou pré-requis
Comptabilité Contrôle Audit		M1	x								x	
Comptabilité Contrôle Audit		M2	x								x	

Clauses particulières pour chaque parcours : liste des clauses possibles (compléter le cas échéant les 2 tableaux ci-dessous)

Lorsque ces clauses ne sont spécifiées pour un parcours, le règlement général s'applique

8. Rubrique libre

8.1 Conditions d'accès

Pour être inscrit en première année du diplôme de master, les étudiants doivent justifier :

- soit d'un diplôme national conférant le grade de licence dans un domaine compatible avec celui du diplôme national de master concerné. Il s'agit, de droit, des titulaires de la Licence mention Gestion parcours Comptabilité - Contrôle - Audit délivrée par l'Université Paris 1 et, sous réserve des capacités d'accueil, des titulaires de licences dans le même domaine dont la candidature aura été validée selon les modalités précisées ci-après ;
- soit d'une des validations prévues aux articles L 613-3 (validation d'études supérieures accomplies en France ou à l'étranger), L 613-4 (validation des acquis de l'expérience) et L 613-5 (validation d'acquis) du code de l'éducation.

Modalités

Admissibilité : notamment relevés de notes du baccalauréat et des années ultérieures d'étude, CV complet (études, stages, expériences professionnelles ...), Lettre de motivation, Lettre de présentation, attestations des stages effectués, DELF/DALF ou TCF niveau C1, (pour les candidatures d'étudiants étrangers),...

Admission: entretien devant un jury

L'accès à la deuxième année du master 2 à finalité professionnelle mention Comptabilité Contrôle Audit est subordonné à l'obtention du diplôme de maîtrise délivré en première année de master mention Contrôle de Gestion et Audit Organisationnel, Finance, ou mention Comptabilité - Contrôle - Audit ou d'un diplôme de niveau au moins équivalent.

L'accès est de droit aux titulaires du master 1 Comptabilité – Contrôle - Audit délivré par l'Université Paris 1 et, sous réserve des capacités d'accueil, des titulaires de master 1 dans le même domaine dont la candidature aura été validée selon les modalités précisées ci-après.

En cas d'année de césure à la suite du master 1, l'accès en master 2 sera soumis à l'avis du jury d'admission.

Modalités

Admissibilité : notamment relevés de notes du baccalauréat et des années ultérieures d'étude, CV complet (études, stages, expériences professionnelles ...), Lettre de motivation, Lettre de présentation, attestations des stages effectués, DELF/DALF ou TCF niveau C1, (pour les candidatures d'étudiants étrangers),...

Admission: entretien devant un jury

8.2 Inscriptions

L'inscription est annuelle et obligatoire

En master 1, le nombre d'inscriptions est limité car le master CCA est en lien avec une profession réglementée. Il est subordonné à la décision du jury. Le redoublement n'est pas de droit.

8.3 Modalités de contrôle des connaissances

L'appréciation des connaissances et des aptitudes dans les U.E. résulte d'un contrôle continu et d'épreuves écrites. Elle peut aussi comporter :

- des examens oraux, lesquels peuvent être remplacés par des tests écrits
- la rédaction d'un mémoire ou d'un rapport d'expérience professionnelle
- un stage ou **un contrat à durée déterminée**
- un projet tutoré
- une note de participation.

Les épreuves de soutenance d'un mémoire, d'un rapport d'expérience professionnelle ou d'évaluation d'un stage ou d'un contrat à durée déterminée inclus dans la formation peuvent avoir lieu en septembre. Le jury tient une nouvelle délibération pour tenir compte du résultat de ces épreuves.

Le mémoire est soutenu devant un jury composé d'un ou deux enseignants du master et si possible du maître de stage ou son équivalent (supérieur direct ou fonctionnel) quand il est question d'un contrat à durée déterminée équivalent au stage). Un professionnel peut prendre part au jury autant que de besoin. Les soutenances interviennent à la fin du semestre ou pendant les périodes d'examen de fin de semestre.

8.4 Notation des épreuves

Pour le calcul de la moyenne, il est tenu compte des coefficients attribués à chaque épreuve.

Une note minimale de 6 sur 20 est fixée pour chacun des enseignements de M1 et de M2. Pour le mémoire de M1 et de M2 la note minimale est de 8 sur 20. Dans le cas où l'étudiant obtient une note inférieure à 6/20 à une matière ou à 8/20 au mémoire, tout en ayant obtenu la moyenne à l'UE ou au semestre, seule la matière concernée devra faire l'objet du rattrapage.

Dans le cas où l'étudiant obtient une note inférieure à 6/20 à une matière ou à 8/20 au mémoire :

l'unité d'enseignement ne peut être validée,

la compensation au sein du semestre ne peut être effectuée.

La note attribuée dans chaque matière à la deuxième session se substitue à celle obtenue lors de la première session.

8.5 Capitalisation et compensation

L'inscription est annuelle et obligatoire.

Les semestre d'enseignement est validé si l'étudiant a obtenu la moyenne arithmétique et s'il satisfait à la condition spécifique stipulée au paragraphe VI

Compensation annuelle :

Pour les 1^{ère} et 2^{ème} année de master, les jurys du second semestre procèdent à la compensation éventuelle pour les étudiants ayant obtenu la moyenne arithmétique pour les deux semestres et qui satisfont à la condition spécifique stipulée au paragraphe VI A.

Les étudiants défaillants ne peuvent bénéficier de cette disposition. Des dispositions spécifiques peuvent être prises pour les filières visées au paragraphe IV.

8.6 Délivrance du diplôme

La délivrance du diplôme de master est subordonnée à la validation des deux derniers semestres d'enseignement. Toutefois, le jury du second semestre de la 2^{ème} année de master procède à la compensation entre les deux semestres dans les termes du paragraphe VI C 5. A cet usage, il peut faire usage de points de jury.

Tableau, clauses spécifiques 1

Parcours			Langue		Examens		Stage	Notation	
Intitulé du parcours/étape	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Langue principale d'enseignement	Organisation des examens	Organisation des sessions d'examen	Nature des stages	Durée minimale du stage	Présence matières non notées (VAL)	Présence U.E. non notées (VAL)
Comptabilité Contrôle Audit		M1		Hors période d'examen	Session 1 – session 2	Obligatoire	12 semaines		
Comptabilité Contrôle Audit		M2		Hors période d'examen	Session 1 – session 2	Obligatoire	12 semaines		

Tableau 2, clauses spécifiques de validation

Parcours			Validation				
Intitulé du parcours/étape	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Note minimale (matières notées)	Validation obligatoire (matières non notées)	Note minimale (U.E. notées)	Validation obligatoire (U.E. non notées)	Note minimale (regroupement U.E.)
Comptabilité Contrôle Audit		M1	Oui		Oui		oui
Comptabilité Contrôle Audit		M2	Oui		Oui		oui



**REGLEMENT DES ETUDES DE LA MENTION
DU MASTER
FINANCE**

Vu le code de l'éducation, notamment son livre VI ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master ;
Vu le règlement général du diplôme national de master adopté par la CFVU du 15 octobre 2024 ;

Lorsque les principes dérogatoires des parcours de la mention ne sont pas spécifiés, le règlement des études général s'applique. Les principes dérogatoires énoncés ci-après prévalent.

REGLEMENT DES ETUDES SPECIFIQUE MASTER

Mention Finance : Tableau de structuration de la mention

Intitulé du parcours/étape	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Parcours diplômant	Parcours à adossement multiple	Parcours dispensé en langue étrangère	Parcours à distance	Parcours délocalisé (hors campus)	Parcours en partenariat	Nom et localisation du partenaire	Parcours en apprentissage ou contrat de professionalisation	Parcours ouverts à la formation continue	Accès Mon Master au parcours M1	Intitulé(s) parcours M1 amont ou pré-requis
Gestion financière et fiscalité (GFF)	M1F40Q	M1	x									x	
Ingénierie financière (Ingéfi)	M1F40R	M1	x					x	ESCP Europe			x	
Finance et asset management (FAM)	M1F40T	M1	x									x	
Finance de marché et gestion des risques (FMGR)	M1F40U	M1	x					x	ESCP Europe			x	
Trésorerie	M1F40S	M1	x						CFA Formasup Paris	x		x	
Gestion financière et fiscalité (GFF)	MPF50C	M2	x										Gestion financière et fiscalité (GFF)
Ingénierie financière (Ingéfi)	MPF50D	M2	x					x	ESCP Europe				Ingénierie financière (Ingéfi)
Finance et asset management (FAM)	MIF501	M2	x										Finance et asset management (FAM)
Finance de marché et gestion des risques (FMGR)	MIF502	M2	x					x	ESCP Europe				Finance de marché et gestion des risques (FMGR)
Trésorerie	MPF50E	M2	x						CFA Formasup Paris	x			Trésorerie
Droit et finance		M1	x	x								x	
Droit et finance		M2	x	x									Droit et finance
Magistère de Finance	M1F407	M1	x										Magistère de Finance
Magistère de Finance		M2	x										Magistère de Finance
Management financier		M1	x							x		x	
Management financier		M2	x							x			
Management financier (cours du soir)		M2	x								x		240 ECTS validées au moins ou VAP
Management financier (journées bloquées)		M2	x								x		240 ECTS validées au moins ou VAP
Management financier - formation délocalisée		M2	x		x		x	x	AIM Maurice		x		240 ECTS validées au moins ou VAP
Management financier - parcours IFG		M2	x				x	x	IFG		x		240 ECTS validées au moins ou VAP
Banque		M1	x							x		x	
Banque		M2	x							x			

Clauses particulières pour chaque parcours : liste des clauses possibles (compléter le cas échéant les 2 tableaux ci-dessous)

Lorsque ces clauses ne sont spécifiées pour un parcours, le règlement général s'applique

1. Modalités d'accès

Pas de disposition particulière pour l'accès au niveau M1 des parcours en formation initiale, sauf pour le parcours magistère (accès après validation de la première année du magistère de finance).

L'accès au niveau M2 d'un parcours se fait de droit après validation du niveau M1 du même parcours (parcours M1/M2 tubulaires).

Dispositions propres au parcours Trésorerie d'Entreprise (formation en alternance) : Attestation du DELF/DALF ou TCF niveau C1 (pour les candidatures d'étudiants étrangers). Disposer, en vue de l'inscription définitive, d'un contrat d'apprentissage sur une période de 24 mois pour l'accès en M1, de 12 mois pour l'accès en M2, compatible avec les contraintes de l'alternance.

Dispositions propres aux parcours en apprentissage (IAE)

En M1 l'accès est conditionné :

- Au passage avec succès d'une épreuve dont le format est arrêté chaque année par le directeur de l'IAE.
- Au passage du test score IAE Message
- Au passage avec succès d'un entretien avec un jury.
- A la signature d'un contrat d'apprentissage couvrant la période M1/M2 selon les délais définis par la réglementation en vigueur.

En M2 l'accès est conditionné :

- A la validation du M1 ou pour les titulaires d'un autre M1 après un entretien de sélection.
- Au passage avec succès d'une épreuve dont le format est arrêté chaque année par le directeur de l'IAE.
- A la signature d'un contrat d'apprentissage couvrant le M2 selon les délais définis par la réglementation en vigueur.

Dispositions propres aux parcours en formation continue (IAE)

En M2 les conditions requises sont :

- Être titulaire de 240 Ects ou une validation des acquis professionnels (VAP).
- Une expérience professionnelle d'au moins trois ans (hors stage et contrat d'alternance)
- Au passage avec succès d'un entretien avec un jury.

2. Langues d'enseignement

Langue principale d'enseignement : Français

Langue secondaire d'enseignement : Anglais

3. Organisation des examens

Dispositions spécifiques aux M1 en formation initiale (parcours FAM, FMGR, Ingéfi, GFF, magistère, double Master Droit-Finance) : durant les périodes d'examen du calendrier universitaire.

Dispositions relatives aux M2, parcours en formation initiale (FAM, FMGR, Ingéfi, GFF, magistère, double master droit – finance) : les parcours sont libres du calendrier d'organisation des examens. Les examens peuvent être regroupés durant une période ou bien organisés de manière continue durant le semestre. Dispositions spécifiques au parcours Trésorerie d'Entreprise (M1 et M2) : le parcours est libre du calendrier d'organisation des examens. Les examens peuvent être regroupés durant une période ou bien organisés de manière continue durant le semestre.

Dispositions relatives aux parcours en apprentissage et en formation continue (IAE) : Les examens sont organisés tout au long de l'année, après la fin de chaque UE.

4. Organisation des sessions d'examen

Dispositions spécifiques aux M1 en formation initiale (parcours FAM, FMGR, Ingéfi, GFF, magistère, double master droit – finance) : Session 1 – Session 2

Dispositions spécifiques aux M2, parcours FAM, FMGR, Ingéfi, GFF, magistère, double master droit – finance) : Session unique. Sur décision du responsable de la formation, des épreuves de rattrapage peuvent être organisées.

Dispositions spécifiques au M2, parcours « double master droit-finance) : Les matières portées par l'EDS sont susceptibles d'être soumises au contrôle continu, conformément au RE de la mention Droit bancaire et financier. Il s'agit de : Droit international privé, Droit bancaire et instruments de crédit, Principes de la fiscalité des entreprises, EU substantive law, Comparative law, Droit des sûretés, Entreprises en difficulté, Gouvernance et responsabilité des sociétés, Fiscalité des groupes de sociétés, Common Law.

Dispositions spécifiques au parcours Trésorerie (M1 et M2) : Session unique. Sur décision du responsable de la formation, des épreuves de rattrapage peuvent être organisées. Compte-tenu des spécificités des cours et de leur organisation, l'assiduité à tous les enseignements est obligatoire en M1 et en M2. Les étudiants n'ayant pas au moins suivi 75% des heures d'enseignement dans une matière ne peuvent se présenter qu'à une épreuve de rattrapage. Des dérogations à la règle précédente peuvent être accordées par le responsable du parcours, sur présentations de justificatifs.

Dispositions spécifiques aux parcours en apprentissage et en formation continue (IAE) : Session 1 et session 2 ou session unique. En cas de session unique le responsable de la formation peut prévoir des épreuves de rattrapage.

5. Nature des stages

Dispositions spécifiques aux M1 en formation initiale (parcours FAM, FMGR, Ingéfi, GFF, magistère, double master droit – finance) : Stage facultatif

Dispositions spécifiques au M2 FMGR, FAM, Ingéfi, GFF et au M2 Magistère de Finance : Stage obligatoire d'une durée minimum de 4 mois.

Disposition spécifique au M2 « double Master Droit-Finance » : Stage obligatoire d'une durée minimum de 3 mois.

Dispositions spécifiques aux parcours en apprentissage et en formation continue (IAE) : Stage facultatif

6. Notation des épreuves

Dispositions spécifiques aux M1 en formation initiale (parcours FAM, FMGR, Ingéfi, GFF, magistère, double master droit – finance) :

- Existence de matière(s) non notés (matières à validation (VAL)) : Matières non notées de l'UE transversale du S1 (« professionnalisation », « grands enjeux du management », « cours de méthodologie ») et du S2 (« grands enjeux du management », « outils, IA et management »). La validation est obtenue par assiduité à ces matières, selon les modalités de l'article 6 des dispositions générales relatives aux modalités du contrôle des connaissances.
- Existence d'unité(s) d'enseignements non notée (U.E. à validation (VAL)) : non
- Pour les matières notées, la meilleure des notes de la Session 1 et de la Session 2 est retenue.

Dispositions spécifiques au M1 « double master droit- finance » :

- Existence de matière(s) non notés (matières à validation (VAL)) : cours « méthodologie de la recherche et documentation juridique » (UE de professionnalisation).
- Existence d'unité(s) d'enseignements non notée (U.E. à validation (VAL)) : non

Dispositions spécifiques aux M2 en formation initiale (parcours FAM, FMGR, Ingéfi, GFF, magistère, double master droit – finance) :

- Existence de matière(s) non notés (matières à validation (VAL)) : Oui, « stage » pour les parcours Ingéfi, GFF, FAM, FMGR et magistère et « certification AMF » (FAM)
- Existence d'unité(s) d'enseignements non notée (U.E. à validation (VAL)) : non

Dispositions spécifiques au parcours Trésorerie d'Entreprise :

- Existence d'unité(s) d'enseignements non notée (U.E. à validation (VAL)) : oui. L'UE 6 (Anglais) au S1 et au S2 du M1 est obtenue par validation.

Dispositions spécifiques aux parcours en apprentissage et en formation continue (IAE) :

- Existence de matière(s) non notés (matières à validation (VAL)) : oui
- Existence d'unité(s) d'enseignements non notée (U.E. à validation (VAL)) : oui

7. Dispositions spécifiques de validation

Dispositions spécifiques aux M1 en formation initiale (parcours FAM, FMGR, Ingéfi, GFF) :

- Notes minimales de 10/20 pour les UE composées de matières obligatoires, soit l'UE 1 du semestre 1 (gestion financière) et l'UE 1 du semestre 2 (techniques financières).

Dispositions spécifiques au M1, parcours « double Master Droit-Finance » :

- Notes minimales de 10/20 pour chacune des deux UE fondamentales (Droit et Finance), à chaque semestre, pour le parcours « double Master Droit-Finance ».

Dispositions spécifiques en M2, parcours double master droit – finance :

- Notes minimales (UE notées) : Oui, note minimale de 10/20 pour les UE fondamentales de droit et de finance (UE1 et UE2 du premier et du second semestre).

Disposition spécifique au M2 parcours FMGR :

- Note minimale de 10/20 au regroupement des UE 1 et 2 de chaque semestre, à savoir UE « Outils et méthodes pour la finance de marché » et UE « Marchés et instruments financiers » pour le semestre 1, UE « Méthodes avancées de modélisation financière » et UE « Spécialisation professionnelle » pour le semestre 2.

Disposition relative au M2 parcours Magistère de Finance :

- Note minimale de 10/20 au regroupement des trois UE, hors UE mémoire et expérience professionnelle.

Dispositions relatives au parcours Trésorerie :

- Notes minimales de 10/20 pour toutes les UE en M1 et en M2. Toutefois, le jury peut déclarer admis tout candidat dont la moyenne générale est supérieure à 10/20 mais qui n'aurait pas obtenu la moyenne dans une des unités d'enseignement après l'épreuve de rattrapage.

Dispositions relatives aux parcours en apprentissage et en formation continue (IAE) :

- Note minimale de 10/20 pour toutes les UE en M1 en M2. En cas de session de rattrapage, seule la note de l'examen de rattrapage est conservée (écrit ou oral), sans prise en compte de la note de contrôle continu de la session 1. La note finale de l'UE est la meilleure des deux notes (session 1 et session 2). Le jury peut attribuer des points de jury pour les seules UE dont la note est supérieure ou égale à 7 sur 20, hors mémoire (UE spécifique ou UE incluant le mémoire)
- Mention « validée », « non validée » ou « défaillant » obligatoire par matière non notée : oui
- Pas de bonification
- Une délibération partielle du jury est possible (note manquante pour une UE ou pour un étudiant).

8. Rubrique libre

Dispositions spécifiques aux parcours EMS :

Une césure peut être réalisée entre le M1 et le M2. Le projet de césure s'inscrit dans une perspective pédagogique et en cohérence avec l'organisation générale du parcours. La spécificité du parcours Trésorerie d'Entreprise (formation en alternance avec contrat de travail sur 24 mois) ne permet pas l'organisation d'une césure.

Examens : les cours dispensés en anglais donnent lieu à des examens dans la même langue.

Dispositions spécifiques aux parcours en apprentissage et en formation continue (IAE) :

- Pas de césure possible
- Le contrôle continu peut ne comprendre qu'une seule note (écrit ou oral).
- Les cours dispensés en anglais peuvent donner lieu à des examens dans la même langue.
- Il ne peut être toléré plus de 30 % d'absences par UE. Au-delà, l'étudiant sera automatiquement convoqué pour la deuxième session d'examen.
- Un report d'études peut être accordé par le Directeur de l'IAE à tout(e) étudiant(e) présentant une demande motivée. L'étudiant(e) dispose alors d'un délai d'un an pour pouvoir se réinscrire. Les UE et les notes acquises sont conservées durant la durée de l'interruption.
- Le redoublement d'une, ou plusieurs unités d'enseignement, ne peut être accordé qu'à titre exceptionnel par décision du Directeur de l'IAE.

Disposition spécifique aux parcours en apprentissage (IAE et parcours Trésorerie d'Entreprise) : Un étudiant qui n'aurait pas validé son M1 sera autorisé à continuer dans l'année supérieure, si une UE au plus n'est pas validée par semestre. Il repasse les UE non validées l'année suivante.

IV. MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

7. Les épreuves de soutenance d'un mémoire de recherche ou d'évaluation d'un stage inclus dans la formation peuvent avoir lieu exceptionnellement en septembre. Le jury tient le cas échéant une nouvelle délibération pour tenir compte du résultat de ces épreuves.

CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER

Tableau, clauses spécifiques 1									
Parcours			Langue	Examens		Stage		Notation	
Intitulé du parcours/étape	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Langue principale d'enseignement	Organisation des examens	Organisation des sessions d'examen	Nature des stages	Durée minimale du stage	Présence matières non notées (VAL)	Présence U.E. non notées (VAL)
Gestion financière et fiscalité (GFF)	M1F40Q	M1	Français	Durant les périodes d'examen	Session 1 - Session 2	Facultatif		x	
Ingénierie financière (Ingéfi)	M1F40R	M1	Français	Durant les périodes d'examen	Session 1 - Session 2	Facultatif		x	
Finance et asset management (FAM)	M1F40T	M1	Français	Durant les périodes d'examen	Session 1 - Session 2	Facultatif		x	
Finance de marché et gestion des risques (FMGR)	M1F40U	M1	Français	Durant les périodes d'examen	Session 1 - Session 2	Facultatif		x	
Trésorerie	M1F40S	M1	Français	Hors période d'examen	Session unique	Facultatif			x
Gestion financière et fiscalité (GFF)	MPF50C	M2	Français	Hors période d'examen	Session unique	Obligatoire	4 mois	x	
Ingénierie financière (Ingéfi)	MPF50D	M2	Français	Hors période d'examen	Session unique	Obligatoire	4 mois	x	
Finance et asset management (FAM)	MIF501	M2	Français	Hors période d'examen	Session unique	Obligatoire	4 mois	x	
Finance de marché et gestion des risques (FMGR)	MIF502	M2	Français	Hors période d'examen	Session unique	Obligatoire	4 mois	x	
Trésorerie	MPF50E	M2	Français	Hors période d'examen	Session unique	Pas de stage			
Droit et finance		M1	Français	Durant les périodes d'examen	Session 1 - Session 2	Facultatif		x	
Droit et finance		M2	Français	Hors période d'examen	Session unique	Obligatoire	3 mois		
Magistère de Finance	M1F407	M1	Français	Durant les périodes d'examen	Session 1 - Session 2	Facultatif		x	
Magistère de Finance		M2	Français	Français	Session unique	Obligatoire	4 mois	x	
Management financier		M1	Français	Français	Mixte	Facultatif		x	x
Management financier		M2	Français	Français	Mixte	Facultatif		x	x
Management financier (cours du soir)		M2	Français	Français	Mixte	Facultatif		x	x
Management financier (journées bloquées)		M2	Français	Français	Mixte	Facultatif		x	x
Management financier - formation délocalisée		M2	Anglais	Français	Mixte	Facultatif		x	x
Management financier - parcours IFG		M2	Français	Français	Mixte	Facultatif		x	x
Banque		M1	Français	Français	Mixte	Facultatif		x	x
Banque		M2	Français	Français	Mixte	Facultatif		x	x

CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER

Tableau 2, clauses spécifiques de validation

Parcours			Validation				
Intitulé du parcours/étape	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Note minimale (matières notées)	Validation obligatoire (matières non notées)	Note minimale (U.E. notées)	Validation obligatoire (U.E. non notées)	Note minimale (regroupe ment U.E.)
Gestion financière et fiscalité (GFF)	M1F40Q	M1		x	x		
Ingénierie financière (Ingéfi)	M1F40R	M1		x	x		
Finance et asset management (FAM)	M1F40T	M1		x	x		
Finance de marché et gestion des risques (FMGR)	M1F40U	M1		x	x		
Trésorerie	M1F40S	M1		x	x	x	
Gestion financière et fiscalité (GFF)	MPF50C	M2		x			
Ingénierie financière (Ingéfi)	MPF50D	M2		x			
Finance et asset management (FAM)	MIF501	M2		x			
Finance de marché et gestion des risques (FMGR)	MIF502	M2		x			x
Trésorerie	MPF50E	M2			x		
Droit et finance		M1		x	x		
Droit et finance		M2			x		
Magistère de Finance	M1F407	M1		x	x		
Magistère de Finance		M2		x			x
Management financier		M1		x	x	x	
Management financier		M2		x	x	x	
Management financier (cours du soir)		M2		x	x	x	
Management financier (journées bloquées)		M2		x	x	x	
Management financier - formation délocalisée		M2		x	x	x	
Management financier - parcours IFG		M2		x	x	x	
Banque		M1		x	x	x	
Banque		M2		x	x	x	



**REGLEMENT DES ETUDES DE LA MENTION
DU MASTER
MANAGEMENT STRATEGIQUE**

Vu le code de l'éducation, notamment son livre VI ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master ;
Vu le règlement général du diplôme national de master adopté par la CFVU du 15 octobre 2024 ;

Lorsque les principes dérogatoires des parcours de la mention ne sont pas spécifiés, le règlement des études général s'applique. Les principes dérogatoires énoncés ci-après prévalent.

REGLEMENT DES ETUDES SPECIFIQUE MASTER

Mention : Management Stratégique

Tableau structuration de la mention (suite)

Intitulé du parcours/étape	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Parcours diplômant	Parcours à adossement multiple	Parcours dispensé en langue étrangère	Parcours à distance	Parcours délocalisé (hors campus)	Parcours en partenariat	Nom et localisation du partenaire	Parcours en apprentissage ou contrat de professionnalisation	Accès Mon Master au parcours M1	Intitulé(s) parcours M1 amont ou pré-requis
Master 1 Management Stratégique parcours Conseil et Management Stratégique International (CMSI)	M1F40Z119	M1	x								x	
Master 1 Management Stratégique parcours Entrepreneuriat et Management des Entreprises Responsables (EMER)	M1F410119	M1	x								x	
Master 1 Management Stratégique parcours Gestion Globale des Risques et des Crises (GGRC)	M1F40W119	M1	x	x (UFR Géographie)							x	
Master 2 Management Stratégique parcours Conseil et Management Stratégique International (CMSI)	MPF509119	M2	x							x (FI et FA)	x	M1 management Stratégique ou candidature externe
Master 2 Entrepreneuriat et Management des Entreprises Responsables (EMER)	MP50A 119	M2	x							x (FA)	x	M1 management Stratégique ou candidature externe
Master 2 Management Stratégique parcours Gestion Globale des Risques et des Crises (GGRC)	MPF506119	M2	x	x (UFR Géographie)						x (FA)	x	M1 management Stratégique ou candidature externe
Master 1 Management Stratégique parcours Conseil et Management Stratégique International (CMSI)	M1F40Z119	M1	x								x	

Clauses particulières pour chaque parcours : liste des clauses possibles (compléter le cas échéant les 2 tableaux ci-dessous)

Lorsque ces clauses ne sont spécifiées pour un parcours, le règlement général s'applique

8. Rubrique libre

IV. MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

7. Les épreuves de soutenance d'un mémoire de recherche ou d'évaluation d'un stage inclus dans la formation peuvent avoir lieu exceptionnellement en septembre. Le jury tient le cas échéant une nouvelle délibération pour tenir compte du résultat de ces épreuves.

Tableau, clauses spécifiques 1

Parcours			Langue		Examens		Stage	Notation	
Intitulé du parcours/étape	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Langue principale d'enseignement	Organisation des examens	Organisation des sessions d'examen	Nature des stages	Durée minimale du stage	Présence matières non notées (VAL)	Présence U.E. non notées (VAL)
Conseil et Management Stratégique International (CMSI)	M1F40Z119	M1	Français	Durant les périodes d'examen	Session 1 - session 2	Facultatif		X	
Entrepreneuriat et Management des Entreprises Responsables (EMER)	M1F410119	M1	Français	Durant les périodes d'examen	Session 1 - session 2	Facultatif		X	
Gestion Globale des Risques et des Crises (GGRC)	M1F40W119	M1	Français	Durant les périodes d'examen	Session 1 - session 2	Facultatif		X	
Entrepreneuriat et Management des Entreprises Responsables (EMER)	MP50A 119	M2	Français	Hors période d'examen	Session 1 - session 2	Apprentissage		X	
Conseil et Management Stratégique International (CMSI)	MP50A 119	M2	Français	Hors période d'examen	Session 1 - session 2	Apprentissage et Stage obligatoire en FI uniquement	3 mois (FI)	X	X
Gestion Globale des Risques et des Crises (GGRC)	MPF506119	M2	Français	Hors période d'examen	Session 1 - session 2	Apprentissage			
Conseil et Management Stratégique International (CMSI)	M1F40Z119	M1	Français	Durant les périodes d'examen	Session 1 - session 2	Facultatif		X	

CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER

Tableau 2, clauses spécifiques de validation

Parcours			Validation				
Intitulé du parcours/étape	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Note minimale (matières notées)	Validation obligatoire (matières non notées)	Note minimale (U.E. notées)	Validation obligatoire (U.E. non notées)	Note minimale (regroupement U.E.)
Master 1 Management Stratégique parcours conseils et Management Stratégique International (CMSI)	M1F40Z119	M1					X (note minimale : 10/20)
Master 1 Management Stratégique parcours Entrepreneuriat et Management des Entreprises Responsables (EMER)	M1F410119	M1	X (note minimale pour les matières notées : 6/20)				X (note minimale : 10/20)
Master 1 Management Stratégique parcours Gestion Globale des Risques et des Crises (GGRC)	M1F40W119	M1					X (note minimale : 10/20)
Master 2 Management Stratégique parcours Conseil et Management Stratégique International (CMSI)	MP50A 119	M2					X (note minimale : 10/20)
Master 2 Entrepreneuriat et Management des Entreprises Responsables (EMER)	MP50A 119	M2	X (note minimale pour les matières notées : 6/20, exception pour le mémoire à 8/20)	X			X (note minimale : 10/20)
Master 2 Management Stratégique parcours Gestion Globale des Risques et des Crises (GGRC)	MPF506119	M2					X (note minimale : 10/20)



**REGLEMENT DES ETUDES DE LA MENTION
DU MASTER
MANAGEMENT**

Vu le code de l'éducation, notamment son livre VI ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master ;
Vu le règlement général du diplôme national de master adopté par la CFVU du 15 octobre 2024 ;

Lorsque les principes dérogatoires des parcours de la mention ne sont pas spécifiés, le règlement des études général s'applique. Les principes dérogatoires énoncés ci-après prévalent.

REGLEMENT DES ETUDES SPECIFIQUE MASTER

Mention : Management

Tableau de structuration de la mention

Intitulé du parcours/étape	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Parcours diplômant	Parcours à adossement multiple	Parcours dispensé en langue étrangère	Parcours à distance	Parcours délocalisé (hors campus)	Parcours en partenariat	Nom et localisation du partenaire	Parcours en apprentissage ou contrat de professionnalisation	Accès Mon Master au parcours M1	Intitulé(s) parcours M1 amont ou pré-requis
Global management		M1	x		x							
Management (USAL)		M1	x				x	x	USAL			
Global management		M2	x		x							Global Management
Research in management		M2	x		x							Global Management

Clauses particulières pour chaque parcours : liste des clauses possibles (compléter le cas échéant les 2 tableaux ci-dessous)

Lorsque ces clauses ne sont spécifiées pour un parcours, le règlement général s'applique

1. Modalités d'accès

Le M1 Global Management est accessible au travers de la plateforme Mon master pour les candidats nationaux et Etudes en France pour les candidats internationaux.

Le M1 Management (Usal) est accessible via la plateforme eCandidat.

La poursuite en M2 Global Management ou M2 Research in Management est de droit pour les étudiants ayant validé le M1 Global Management. Les deux parcours de M2 sont également accessibles via eCandidat.

2. Langues d'enseignement

Pour les parcours Global Management (M1-M2) et Research in management (M2)

- Langue principale d'enseignement : Anglais
- Langue secondaire d'enseignement : Français

Pour les parcours Management (M1)

- Langue principale d'enseignement : Espagnol
- Langue secondaire d'enseignement : Français

3. Organisation des examens

Dispositions spécifiques aux M1 : durant les périodes d'examen du calendrier universitaire.

Dispositions spécifiques aux M2 : les parcours sont libres du calendrier d'organisation des examens. Les examens peuvent être regroupés durant une période ou bien organisés de manière continue durant le semestre.

4. Organisation des sessions d'examen

Dispositions spécifiques aux M1 : Session 1 – Session 2

Dispositions spécifiques aux M2 : Session unique. Sur décision du responsable de la formation, une session de rattrapage peut être organisée.

5. Nature des stages

Dispositions spécifiques aux M1 : Stage facultatif

Dispositions spécifiques aux M2 : Stage obligatoire d'une durée minimum de 4 mois.

6. Notation des épreuves

Dispositions spécifiques aux M1 :

- Existence de matière(s) non notés (matières à validation (VAL)) : oui.
- Existence d'unité(s) d'enseignements non notée (U.E. à validation (VAL)) : non

Dispositions spécifiques aux M2 :

- Existence de matière(s) non notés (matières à validation (VAL)) : oui
- Existence d'unité(s) d'enseignements non notée (U.E. à validation (VAL)) : non

7. Dispositions spécifiques de validation

Dispositions spécifiques aux M1 Global Management : notes minimales de 10/20 pour l'UE 1 du S1 et du S2.

Dispositions spécifiques aux M2 : Note minimale de 10/20 pour le mémoire de recherche en M2 *Research in Management*.

8. Rubrique libre

Césure : une césure peut être réalisée entre le M1 et le M2. Le projet de césure s'inscrit dans une perspective pédagogique et en cohérence avec l'organisation générale du parcours.

Examens : les cours dispensés en anglais donnent lieu à des examens dans la même langue.

IV. MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

7. Les épreuves de soutenance d'un mémoire de recherche ou d'évaluation d'un stage inclus dans la formation peuvent avoir lieu exceptionnellement en septembre. Le jury tient le cas échéant une nouvelle délibération pour tenir compte du résultat de ces épreuves.

Tableau, clauses spécifiques 1

Parcours			Langue	Examens		Stage		Notation	
Intitulé du parcours/étape	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Langue principale d'enseignement	Organisation des examens	Organisation des sessions d'examen	Nature des stages	Durée minimale du stage	Présence matières non notées (VAL)	Présence U.E. non notées (VAL)
Global management		M1	Français	Durant les périodes d'examen	Session 1 - Session 2	Facultatif		x	
Management (USAL)		M1	Français	Durant les périodes d'examen	Session 1 - Session 2	Facultatif		x	
Global management		M2	Français	Hors période d'examen	Session unique	Obligatoire	4 mois	x	
Research in management		M2	Français	Hors période d'examen	Session unique	Obligatoire	4 mois	x	

Tableau 2, clauses spécifiques de validation

Parcours			Validation				
Intitulé du parcours/étape	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Note minimale (matières notées)	Validation obligatoire (matières non notées)	Note minimale (U.E. notées)	Validation obligatoire (U.E. non notées)	Note minimale (regroupement U.E.)
Global management		M1		x	x		
Management (USAL)		M1		x			
Global management		M2		x			
Research in management		M2	x	x			



**REGLEMENT DES ETUDES DE LA MENTION
DU MASTER
MARKETING, VENTE**

Vu le code de l'éducation, notamment son livre VI ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master ;
Vu le règlement général du diplôme national de master adopté par la CFVU du 15 octobre 2024 ;

Lorsque les principes dérogatoires des parcours de la mention ne sont pas spécifiés, le règlement des études général s'applique. Les principes dérogatoires énoncés ci-après prévalent.

REGLEMENT DES ETUDES SPECIFIQUE MASTER

Mention : Marketing Vente

Tableau structuration de la mention

Intitulé du parcours/étape	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Parcou rs diplôm ant	Parcou rs à adosse ment multipl e	Parcou rs dispen sé en langue étrangè re	Parcou rs à distan ce	Parcou rs délocal isé (hors campu s)	Parcou rs en partena riat	Nom et localisation du partenaire	Parcours en apprentissage ou contrat de professionnalis ation	Accès Mon Master au parcou rs M1	Intitulé(s) parcours M1 amont ou pré-requis
Master 1 Marketing Vente parcours Etudes de Marché et Décision Marketing (EMDM)	M1F40H	M1	X								X	
Master 1 Marketing Vente parcours Métiers du Conseil et de la Recherche en Marketing (MCRM)	M1F40G	M1	X								X	
Master 1 Marketing Vente parcours Logistique Marketing Distribution (LMD)	M1F40J	M1	X								X	
Master 1 Marketing Vente parcours Stratégie Commerciale et Politiques de Négociation (SCPN)	M1F40K	M1	X								X	
Master 2 Marketing Vente parcours Etudes de Marché et Décision Marketing (EMDM)	MPF 512	M2	X							X		M1 Marketing Vente ou candidature externe
Master 2 Marketing Vente parcours Métiers du Conseil et de la Recherche en Marketing (MCRM)	MPF 513	M2	X							X		M1 Marketing Vente ou candidature externe
Master 2 Marketing Vente parcours Logistique Marketing Distribution (LMD)	MPF 510	M2	X							X		M1 Marketing Vente ou candidature externe
Master 2 Marketing Vente parcours Stratégie Commerciale et Politiques de Négociation (SCPN)	MPF 50J	M2	X							X		M1 Marketing Vente ou candidature externe

Clauses particulières pour chaque parcours : liste des clauses possibles (compléter le cas échéant les 2 tableaux ci-dessous)

Lorsque ces clauses ne sont spécifiées pour un parcours, le règlement général s'applique

1. Modalités d'accès

Notamment candidature parcours en apprentissage

2. Langues d'enseignement

Langue principale d'enseignement :

Langue secondaire d'enseignement :

Commentaire : Règlement général = français. A compléter lorsque la langue principale d'enseignement du parcours n'est pas le français ou lorsque des enseignements (langue secondaire) ont lieu dans une autre langue que la langue principale.

3. Organisation des examens

Durant les périodes d'examen du calendrier universitaire

Hors de la période d'examen

Commentaire : Règlement général = durant les périodes d'examen du calendrier universitaire. Le calendrier de l'université fixe les périodes d'examen. Ces périodes s'imposent à toutes les formations du L1 au M1, en dehors de possibles dérogations (parcours en apprentissage et/ou formation continue, parcours délocalisé, parcours à distance, parcours en partenariat). Au niveau M2, le parcours est libre du calendrier d'organisation des examens. Il peut les regrouper durant une période ou bien les organiser de manière continue durant le semestre.

4. Organisation des sessions d'examen

Session unique

Session 1- session 2

Mixte

3 possibilités au choix

Commentaire : Règlement général = Session 1 – session 2. Dans le tableau d'enseignement, le choix « session 1-session 2 » « session unique » apparaît pour chacune des matières.

Au niveau M1, l'organisation en deux sessions est recommandée pour toutes les matières. La seconde session a lieu après la délibération du jury de première session.

Au niveau M2, la session unique est recommandée pour toutes les mastières. L'existence d'une session unique est compatible avec des modalités de rattrappages de type « seconde chance ». Il est possible de mettre en place une délibération partielle du jury notamment lorsque le mémoire est rendu en septembre.

5. Nature des stages

Obligatoire
Optionnel
Facultatif
Pas de stage

Indiquer éventuellement la durée minimale ou de référence du stage en mois :

Commentaire :

S'applique aux formations hors apprentissage

Obligatoire : présent dans le tableau des enseignements et validation ECTS associé à un rapport ou un mémoire de stage

Optionnel : présent de manière optionnelle dans le tableau des enseignements et validation ECTS associé à un rapport ou mémoire de stage

Facultatif : pas d'ECTS associé, édition d'une convention de stage avec un tuteur pédagogique

Pas de stage : aucune édition de convention de stage

6. Notation des épreuves

Existence de matière(s) non notés (matières à validation (VAL)) : oui/non

Existence d'unité(s) d'enseignements non notée (U.E. à validation (VAL)) : oui/non

Commentaire :

Le caractère noté/non noté (à validation) des matières ou U.E. apparaît dans le tableau des enseignements. Dans ce cas d'une matière ou U.E. non noté, la colonne coefficient est complété par VAL et la colonne ECTS fait apparaître le nombre de crédits européens associés. La matière ou U.E. non notée n'est pas prise en compte dans la note moyenne obtenue pour l'U.E., le semestre ou l'année. Cette moyenne est calculée en utilisant les coefficients pour la pondération. Les matières ou U.E. non notées peuvent donner lieu à des dispositions spécifiques de validation.

7. Dispositions spécifiques de validation

Notes minimales par matière notée : oui/non

Mention « validée » obligatoire par matière non notée : oui/non

Notes minimales par U.E. notée : oui/non

Mention « validée » obligatoire par U.E. non notée : oui/non

Notes minimales par regroupement d'U.E. : oui/non

Si elles existent, préciser les notes minimales, la validation obligatoire et les éléments concernés (matières, U.E., regroupement d'U.E.)

Commentaires :

Les dispositions spécifiques de validation constituent des restrictions au principe de compensation définie ci-dessous. Règlement général = compensation complète.

Au niveau M1, les dispositions spécifiques de validation sont exceptionnelles. Lorsque des notes minimales ou des obligations de validation sont introduites, il est recommandé de mettre en place une « seconde chance » pour les étudiants présents à l'examen et les étudiants absents présentant un justificatif.

8. Rubrique libre

IV. MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

1. Les épreuves de soutenance d'un mémoire de recherche ou d'évaluation d'un stage inclus dans la formation peuvent avoir lieu exceptionnellement en septembre. Le jury tient le cas échéant une nouvelle délibération pour tenir compte du résultat de ces épreuves.

CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER

Tableau, clauses spécifiques 1

Parcours			Langue		Examens		Stage	Notation	
Intitulé du parcours/étape	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Langue principale d'enseignement	Organisation des examens	Organisation des sessions d'examen	Nature des stages	Durée minimale du stage	Présence matières non notées (VAL)	Présence U.E. non notées (VAL)
Master 1 Marketing Vente parcours Etudes de Marché et Décision Marketing (EMDM)	M1F40H	M1	Français	Durant les périodes d'examen	Session 1 - session 2	Facultatif		X	
Master 1 Marketing Vente parcours Métiers du Conseil et de la Recherche en Marketing (MCRM)	M1F40G	M1	Français	Durant les périodes d'examen	Session 1 - session 2	Facultatif		X	
Master 1 Marketing Vente parcours Logistique Marketing Distribution (LMD)	M1F40J	M1	Français	Durant les périodes d'examen	Session 1 - session 2	Facultatif		X	
Master 1 Marketing Vente parcours Stratégie Commerciale et Politiques de Négociation (SCPN)	M1F40K	M1	Français	Durant les périodes d'examen	Session 1 - session 2	Facultatif		X	
Master 2 Marketing Vente parcours Etudes de Marché et Décision Marketing (EMDM)	MPF 512	M2	Français	Durant les périodes d'examen et en cours de semestre	Session unique	Pas de stage si apprentissage OU stage obligatoire si FI	Si FI : 6 mois*	X	
Master 2 Marketing Vente parcours Métiers du Conseil et de la Recherche en Marketing (MCRM)	MPF 513	M2	Français	Durant les périodes d'examen et en cours de semestre	Session unique	Pas de stage si apprentissage OU stage obligatoire si FI	Si FI : 6 mois*	X	
Master 2 Marketing Vente parcours Logistique Marketing Distribution (LMD)	MPF 510	M2	Français	Durant les périodes d'examen et en cours de semestre	Session unique	Pas de stage si apprentissage OU stage obligatoire si FI	Si FI : 6 mois*	X	X
Master 2 Marketing Vente parcours Stratégie Commerciale et Politiques de Négociation (SCPN)	MPF 50J	M2	Français	Durant les périodes d'examen et en cours de semestre	Session unique	Pas de stage si apprentissage OU stage obligatoire si FI	Si FI : 6 mois*	X	

(*) Dans le respect des dispositions de l'article L124-5 du Code de l'Education et du Décret n° 2014-1420 du 27 novembre 2014 relatif à l'encadrement des périodes de formation

Tableau 2, clauses spécifiques de validation

Parcours			Validation				
Intitulé du parcours/étape	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Note minimale (matières notées)	Validation obligatoire (matières non notées)	Note minimale (U.E. notées)	Validation obligatoire (U.E. non notées)	Note minimale (regroupement U.E.)
Master 1 Marketing Vente parcours Etudes de Marché et Décision Marketing (EMDM)	M1F40H	M1					X (note minimale : 10/20)
Master 1 Marketing Vente parcours Métiers du Conseil et de la Recherche en Marketing (MCRM)	M1F40G	M1					X (note minimale : 10/20)
Master 1 Marketing Vente parcours Logistique Marketing Distribution (LMD)	M1F40G	M1					X (note minimale : 10/20)
Master 1 Marketing Vente parcours Stratégie Commerciale et Politiques de Négociation (SCPN)	M1F40K	M1					X (note minimale : 10/20)
Master 2 Marketing Vente parcours Etudes de Marché et Décision Marketing (EMDM)	MPF 512	M2		X			X (note minimale : 10/20)
Master 2 Marketing Vente parcours Métiers du Conseil et de la Recherche en Marketing (MCRM)	FA : MPF513 FI : MRF501	M2		X			X (note minimale : 10/20)
Master 2 Marketing Vente parcours Logistique Marketing Distribution (LMD)	FA: MFP510 FI: MFP50I	M2		X			X (note minimale : 10/20)
Master 2 Marketing Vente parcours Stratégie Commerciale et Politiques de Négociation (SCPN)	MPF 50J	M2		X			X (note minimale : 10/20)



**REGLEMENT DES ETUDES DE LA MENTION
DU MASTER
MANAGEMENT ET ADMINISTRATION DES ENTREPRISES**

Vu le code de l'éducation, notamment son livre VI ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master ;
Vu le règlement général du diplôme national de master adopté par la CFVU du 15 octobre 2024 ;

Lorsque les principes dérogatoires des parcours de la mention ne sont pas spécifiés, le règlement des études général s'applique. Les principes dérogatoires énoncés ci-après prévalent.

REGLEMENT DES ETUDES SPECIFIQUE MASTER

Mention MANAGEMENT ET ADMINISTRATION DES ENTREPRISES :

Tableau de structuration de la mention

Intitulé du parcours/étape	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Parcours diplômant	Parcours à adossement multiple	Parcours dispensé en langue étrangère	Parcours à distance	Parcours délocalisé (hors campus)	Parcours en partenariat	Nom et localisation du partenaire	Parcours en apprentissage ou contrat de professionalisati on	Accès Mon Master au parcours M1	Intitulé(s) parcours M1 amont ou pré- requis
Management général	MPN502	M2	x								x	

Clauses particulières pour chaque parcours : liste des clauses possibles (compléter le cas échéant les 2 tableaux ci-dessous)

Lorsque ces clauses ne sont spécifiées pour un parcours, le règlement général s'applique

1. Modalités d'accès

Pas de disposition particulière pour l'accès au niveau M1 des parcours en formation initiale, sauf pour le parcours magistère (accès après validation de la première année du magistère de finance).

L'accès au niveau M2 d'un parcours se fait de droit après validation du niveau M1 du même parcours (parcours M1/M2 tubulaires).

Parcours en formation initiale

En M2 l'accès est conditionné :

- Être titulaires de 240 Ects
- Au passage avec succès d'une épreuve dont le format est arrêté chaque année par le directeur de l'IAE
- Au passage avec succès d'un entretien avec un jury

2. Langues d'enseignement

Langue principale d'enseignement : Français

Langue secondaire d'enseignement : Anglais

3. Organisation des examens

Les examens sont organisés tout au long de l'année, après la fin de chaque UE.

4. Organisation des sessions d'examen

Session 1 et session 2 ou session unique.

En cas de session unique le responsable de la formation peut prévoir des épreuves de rattrapage.

5. Nature des stages

Parcours en formation initiale

Stage obligatoire (ou équivalent sur décision du directeur de parcours, en cas d'activité professionnelle)

6. Notation des épreuves

- Existence de matière(s) non notés (matières à validation (VAL)) : oui
- Existence d'unité(s) d'enseignements non notée (U.E. à validation (VAL)) : oui

7. Dispositions spécifiques de validation

Note minimale de 10/20 pour toutes les UE en M1 en M2.

En cas de session de rattrapage, seule la note de l'examen de rattrapage est conservée (écrit ou oral), sans prise en compte de la note de contrôle continu de la session 1. La note finale de l'UE est la meilleure des deux notes (session 1 et session 2).

Le jury peut attribuer des points de jury pour les seules UE dont la note est supérieure ou égale à 7 sur 20, hors mémoire (UE spécifique ou UE incluant le mémoire)

Mention « validée », « non validée » ou « défaillant » obligatoire par matière non notée : oui

Pas de bonification

Une délibération partielle du jury est possible (note manquante pour une UE ou pour un étudiant).

8. Rubrique libre

Parcours en formation initiale (IAE)

Pas de césure possible

Le contrôle continu peut ne comprendre qu'une seule note (écrit ou oral).

Les cours dispensés en anglais peuvent donner lieu à des examens dans la même langue.

Il ne peut être toléré plus de 30 % du volume horaire d'absences par UE. Au-delà, l'étudiant sera automatiquement convoqué pour la deuxième session d'examen.

Un report d'études peut être accordé par le Directeur de l'IAE à tout(e) étudiant(e) présentant une demande motivée. L'étudiant(e) dispose alors d'un

délai d'un an pour pouvoir se réinscrire. Les UE et les notes acquises sont conservées durant la durée de l'interruption.
Le redoublement d'une, ou plusieurs unités d'enseignement, ne peut être accordé qu'à titre exceptionnel par décision du Directeur de l'IAE.

« IV. MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

7. Les épreuves de soutenance d'un mémoire de recherche ou d'évaluation d'un stage inclus dans la formation peuvent avoir lieu exceptionnellement en septembre.
Le jury tient le cas échéant une nouvelle délibération pour tenir compte du résultat de ces épreuves. »

CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER

Tableau, clauses spécifiques 1									
Parcours			Langue	Examens		Stage		Notation	
Intitulé du parcours/étape	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Langue principale d'enseignement	Organisation des examens	Organisation des sessions d'examen	Nature des stages	Durée minimale du stage	Présence matières non notées (VAL)	Présence U.E. non notées (VAL)
Management général	MPN502	M2	Français	hors période d'examen	Mixte	Obligatoire	6 mois	x	x

Tableau 2, clauses spécifiques de validation							
Parcours			Validation				
Intitulé du parcours/étape	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Note minimale (matières notées)	Validation obligatoire (matières non notées)	Note minimale (U.E. notées)	Validation obligatoire (U.E. non notées)	Note minimale (regroupement U.E.)
Management général	MPN502	M2	x	x	x	x	



**REGLEMENT DES ETUDES DE LA MENTION
DU MASTER
MANAGEMENT ET ADMINISTRATION DES ENTREPRISES**

Vu le code de l'éducation, notamment son livre VI ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master ;
Vu le règlement général du diplôme national de master adopté par la CFVU du 15 octobre 2024 ;

Lorsque les principes dérogatoires des parcours de la mention ne sont pas spécifiés, le règlement des études général s'applique. Les principes dérogatoires énoncés ci-après prévalent.

REGLEMENT DES ETUDES SPECIFIQUE MASTER

Mention MANAGEMENT ET ADMINISTRATION DES ENTREPRISES : Tableau de structuration de la mention

Intitulé du parcours/étape	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Parcours diplômant	Parcours à adossement multiple	Parcours dispensé en langue étrangère	Parcours à distance	Parcours délocalisé (hors campus)	Parcours en partenariat	Nom et localisation du partenaire	Parcours en apprentissage ou contrat de professionnalisation	parcours ouverts à la formation continue	Accès Master au parcours M1	Intitulé(s) parcours M1 amont ou pré-requis
Manager QSE	M1N407	M1	x							x		x	
Manager QSE	MPN50Q	M2	x							x			
Management de la transformation digitale	MPN50R	M2	x								x		
Management général - Cours en Soirées	MPN503	M2	x								x		
Management général - Cours en Journées Bloquées	MPN50T	M2	x								x		
Management général (partenariat IFG)	MPN50U	M2	x			x		x	IFG, Paris (on line)		x		
Management de la Supply Chain et distribution	création	M2	x								x		
Management de la Supply Chain (MBA SCM)	MPN50N	M2	x		x						x		
Management de la chaîne logistique - délocalisé	MPN5D5-123	M2	x					x	Vietnam		x		
Management de Projets et Innovation (MPI)	MPN506	M2	x								x		
Management International - MBAIP	MPN5D8-123	M2	x		x			x	AIM (Ebène, Maurice), MDI (Chéraga, Algérie)		x		
Management International - MBA délocalisés	MPN5D9	M2	x		x			x	Turquie, Vietnam et Chine		x		
Management International - International MBA	MPN511	M2	x		x						x		
Management des Associations	MPN509	M2	x								x		
Entrepreneuriat	MPN50W	M2	x								x		
Management et Data Science	MPN510	M2	x						ESLSCA, Paris (on line)		x		
Etudes et Théories des Organisations	MRN501	M2	x								x		
Management et leadership de la santé	création	M2	x								x		
Management des Organisations Solidaires	création	M1	x							x		x	
Management des Organisations Solidaires	création	M2	x							x			
Management général (Guyane)	MPN5D3	M2	x								x		

Clauses particulières pour chaque parcours : liste des clauses possibles (compléter le cas échéant les 2 tableaux ci-dessous)

Lorsque ces clauses ne sont spécifiées pour un parcours, le règlement général s'applique

1. Modalités d'accès

Pas de disposition particulière pour l'accès au niveau M1 des parcours en formation initiale, sauf pour le parcours magistère (accès après validation de la première année du magistère de finance).

L'accès au niveau M2 d'un parcours se fait de droit après validation du niveau M1 du même parcours (parcours M1/M2 tubulaires).

Parcours en apprentissage (IAE)

En M1 l'accès est conditionné :

- Au passage avec succès d'une épreuve dont le format est arrêté chaque année par le directeur de l'IAE.
- Au passage avec succès d'un entretien avec un jury.
- A la signature d'un contrat d'apprentissage couvrant la période M1/M2 selon les délais définis par la réglementation en vigueur.

En M2 l'accès est conditionné à la validation du M1 ou pour les titulaires d'un autre M1 :

- Au passage avec succès d'un entretien de sélection.
- Au passage avec succès d'une épreuve dont le format est arrêté chaque année par le directeur de l'IAE.
- A la signature d'un contrat d'apprentissage couvrant le M2 selon les délais définis par la réglementation en vigueur.

Parcours en formation continue (IAE)

En M2 les conditions requises sont :

- Être titulaires de 240 Ects ou d'une validation des acquis professionnels (VAP).
- Une expérience professionnelle d'au moins trois ans (hors stage et contrat d'alternance)
- Au passage avec succès d'un entretien avec un jury.

2. Langues d'enseignement

Langue principale d'enseignement : Français

Langue secondaire d'enseignement : Anglais

3. Organisation des examens

Dispositions relatives aux M1 en formation initiale (parcours FAM, FMGR, Ingéfi, GFF, magistère, double master droit – finance) : durant les périodes

d'examen du calendrier universitaire.

Parcours en apprentissage et en formation continue (IAE)

Les examens sont organisés tout au long de l'année, après la fin de chaque UE.

4. Organisation des sessions d'examen

Dispositions relatives aux M1 en formation initiale (parcours FAM, FMGR, Ingéfi, GFF, magistère, double master droit – finance) : Session 1 – session 2

Parcours en apprentissage et en formation continue (IAE)

Session 1 et session 2 ou session unique.

En cas de session unique le responsable de la formation peut prévoir des épreuves de rattrapage.

5. Nature des stages

Dispositions relatives aux M1 en formation initiale (parcours FAM, FMGR, Ingéfi, GFF, magistère, double master droit – finance) : Stage facultatif

Parcours en apprentissage et en formation continue (IAE)

Stage facultatif

6. Notation des épreuves

Dispositions relatives aux M1 en formation initiale (parcours FAM, FMGR, Ingéfi, GFF, magistère, double master droit – finance) :

- Existence de matière(s) non notés (matières à validation (VAL)) : oui
- Existence d'unité(s) d'enseignements non notée (U.E. à validation (VAL)) : non

Parcours en apprentissage et en formation continue (IAE)

- Existence de matière(s) non notés (matières à validation (VAL)) : oui
- Existence d'unité(s) d'enseignements non notée (U.E. à validation (VAL)) : oui

7. Dispositions spécifiques de validation

Dispositions relatives aux M1 en formation initiale (parcours FAM, FMGR, Ingéfi, GFF, magistère, double master droit – finance) : notes minimales de 6/20 pour toutes les matières sauf celles de l'UE 3 (transversale). Notes minimales de 10/20 pour les UE composées de matières obligatoires, soit l'UE 1 du

semestre (1 (gestion financière) et l'UE 1 du semestre 2 (techniques financières)).

Parcours en apprentissage et en formation continue (IAE)

Note minimale de 10/20 pour toutes les UE en M1 en M2.

En cas de session de rattrapage, seule la note de l'examen de rattrapage est conservée (écrit ou oral), sans prise en compte de la note de contrôle continu de la session 1. La note finale de l'UE est la meilleure des deux notes (session 1 et session 2).

Le jury peut attribuer des points de jury pour les seules UE dont la note est supérieure ou égale à 7 sur 20, hors mémoire (UE spécifique ou UE incluant le mémoire)

Mention « validée », « non validée » ou « défaillant » obligatoire par matière non notée : oui

Pas de bonification

Une délibération partielle du jury est possible (note manquante pour une UE ou pour un étudiant).

8. Rubrique libre

Césure : une césure peut être réalisée entre le M1 et le M2. Le projet de césure s'inscrit dans une perspective pédagogique et en cohérence avec l'organisation générale du parcours.

Parcours en apprentissage et en formation continue (IAE)

Pas de césure possible

Le contrôle continu peut ne comprendre qu'une seule note (écrit ou oral).

Les cours dispensés en anglais peuvent donner lieu à des examens dans la même langue.

Il ne peut être toléré plus de 30 % du volume horaire d'absences par UE. Au-delà, l'étudiant sera automatiquement convoqué pour la seconde session d'examen.

Un report d'études peut être accordé par le Directeur de l'IAE à tout(e) étudiant(e) présentant une demande motivée. L'étudiant(e) dispose alors d'un délai d'un an pour pouvoir se réinscrire. Les UE et les notes acquises sont conservées durant la durée de l'interruption.

Le redoublement d'une, ou plusieurs unités d'enseignement, ne peut être accordé qu'à titre exceptionnel par décision du Directeur de l'IAE.

Parcours en apprentissage (IAE)

Un étudiant qui n'aurait pas validé son M1 sera autorisé à continuer dans l'année supérieure, si une UE au plus n'est pas validée par semestre. Il repasse les UE non validées l'année suivante.

« IV. MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

7. Les épreuves de soutenance d'un mémoire de recherche ou d'évaluation d'un stage inclus dans la formation peuvent avoir lieu exceptionnellement en septembre.

Le jury tient le cas échéant une nouvelle délibération pour tenir compte du résultat de ces épreuves. »

CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER

Tableau, clauses spécifiques 1									
Parcours			Langue	Examens		Stage		Notation	
Intitulé du parcours/étape	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Langue principale d'enseignement	Organisation des examens	Organisation des sessions d'examen	Nature des stages	Durée minimale du stage	Présence matières non notées (VAL)	Présence U.E. non notées (VAL)
Manager QSE	M1N407	M1	Français	hors période d'examen	Mixte	Facultatif		x	x
Manager QSE	MPN50Q	M2	Français	hors période d'examen	Mixte	Facultatif		x	x
Management de la transformation digitale	MPN50R	M2	Français	hors période d'examen	Mixte	Facultatif		x	x
Management général - Cours en Soirées	MPN503	M2	Français	hors période d'examen	Mixte	Facultatif		x	x
Management général - Cours en Journées Bloquées	MPN50T	M2	Français	hors période d'examen	Mixte	Facultatif		x	x
Management général (partenariat IFG)	MPN50U	M2	Français	hors période d'examen	Mixte	Facultatif		x	x
Management de la Supply Chain et distribution	création	M2	Français	hors période d'examen	Mixte	Facultatif		x	x
Management de la Supply Chain (MBA SCM)	MPN50N	M2	Français	hors période d'examen	Mixte	Facultatif		x	x
Management de la chaîne logistique - délocalisé	MPN5D5-123	M2	Anglais	hors période d'examen	Mixte	Facultatif		x	x
Management de Projets et Innovation (MPI)	MPN506	M2	Français	hors période d'examen	Mixte	Facultatif		x	x
Management International - MBAIP	MPN5D8-123	M2	Français	hors période d'examen	Mixte	Facultatif		x	x
Management International - MBA délocalisés	MPN5D9	M2	Anglais	hors période d'examen	Mixte	Facultatif		x	x
Management International - International MBA	MPN511	M2	Anglais	hors période d'examen	Mixte	Facultatif		x	x
Management des Associations	MPN509	M2	Français	hors période d'examen	Mixte	Facultatif		x	x
Entrepreneuriat	MPN50W	M2	Français	hors période d'examen	Mixte	Facultatif		x	x
Management et Data Science	MPN510	M2	Français	hors période d'examen	Mixte	Facultatif		x	x
Etudes et Théories des Organisations	MRN501	M2	Français	hors période d'examen	Mixte	Facultatif		x	x
Management et leadership de la santé	création	M2	Français	hors période d'examen	Mixte	Facultatif		x	x
Management des Organisations Solidaires	création	M1	Français	hors période d'examen	Mixte	Facultatif		x	x
Management des Organisations Solidaires	création	M2	Français	hors période d'examen	Mixte	Facultatif		x	x
Management général (Guyane)	MPN5D3	M2	Français	hors période d'examen	Mixte	Facultatif		x	x

CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER

Tableau 2, clauses spécifiques de validation							
Parcours			Validation				
Intitulé du parcours/étape	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Note minimale (matières notées)	Validation obligatoire (matières non notées)	Note minimale (U.E. notées)	Validation obligatoire (U.E. non notées)	Note minimale (regroupement U.E.)
Manager QSE	M1N407	M1	x	x	x	x	
Manager QSE	MPN50Q	M2	x	x	x	x	
Management de la transformation digitale	MPN50R	M2	x	x	x	x	
Management général - Cours en Soirées	MPN503	M2	x	x	x	x	
Management général - Cours en Journées Bloquées	MPN50T	M2	x	x	x	x	
Management général (partenariat IFG)	MPN50U	M2	x	x	x	x	
Management de la Supply Chain et distribution	création	M2	x	x	x	x	
Management de la Supply Chain (MBA SCM)	MPN50N	M2	x	x	x	x	
Management de la chaine logistique - délocalisé	MPN5D5-123	M2	x	x	x	x	
Management de Projets et Innovation (MPI)	MPN506	M2	x	x	x	x	
Management International - MBAIP	MPN5D8-123	M2	x	x	x	x	
Management International - MBA délocalisés	MPN5D9	M2	x	x	x	x	
Management International - International MBA	MPN511	M2	x	x	x	x	
Management des Associations	MPN509	M2	x	x	x	x	
Entrepreneuriat	MPN50W	M2	x	x	x	x	
Management et Data Science	MPN510	M2	x	x	x	x	
Etudes et Théories des Organisations	MRN501	M2	x	x	x	x	
Management et leadership de la santé	création	M2	x	x	x	x	
Management des Organisations Solidaires	création	M1	x	x	x	x	
Management des Organisations Solidaires	création	M2	x	x	x	x	
Management général (Guyane)	MPN5D3	M2	x	x	x	x	

Tableau 2, clauses spécifiques de validation

Parcours			Validation				
Intitulé du parcours/étape	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Note minimale (matières notées)	Validation obligatoire (matières non notées)	Note minimale (U.E. notées)	Validation obligatoire (U.E. non notées)	Note minimale (regroupe ment U.E.)
Recopie cellule	Recopie cellule	Recopie cellule	A choix : x (vide)	A choix : x (vide)	A choix : x (vide)	A choix : x (vide)	A choix : x (vide)
Gestion financière et fiscalité (GFF)	M1F40Q	M1	x	x	x		
Ingénierie financière (Ingéfi)	M1F40R	M1	x	x	x		
Finance et asset management (FAM)	M1F40T	M1	x	x	x		
Finance de marché et gestion des risques (FMGR)	M1F40U	M1	x	x	x		
Trésorerie	M1F40S	M1	x	x	x		
Gestion financière et fiscalité (GFF)	MPF50C	M2					
Ingénierie financière (Ingéfi)	MPF50D	M2					
Finance et asset management (FAM)	MIF501	M2					
Finance de marché et gestion des risques (FMGR)	MIF502	M2					
Trésorerie	MPF50E	M2			x		
Droit et finance		M1	x	x	x		
Droit et finance		M2					
Magistère de Finance		M1	x	x	x		
Magistère de Finance		M2					
management financier		M1	x	x	x	x	
banque		M1	x	x	x	x	



**REGLEMENT DES ETUDES DE LA MENTION
DU MASTER
MATHEMATIQUES ET APPLICATIONS**

Vu le code de l'éducation, notamment son livre VI ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master ;
Vu le règlement général du diplôme national de master adopté par la CFVU du 15 octobre 2024 ;

Lorsque les principes dérogatoires des parcours de la mention ne sont pas spécifiés, le règlement des études général s'applique. Les principes dérogatoires énoncés ci-après prévalent.

REGLEMENT DES ETUDES SPECIFIQUE MASTER

Mention : Mathématiques et Applications

Tableau structuration de la mention (voir Excel joint)

Intitulé du parcours/étape	Code ETAPE APO GEE	Niveau	Parcours diplômant	Parcours à adossement multiple	Parcours dispensé en langue étrangère	Parcours à distance	Parcours délocalisé (hors campus)	Parcours en partenariat	Nom et localisation du partenaire	Parcours en apprentissage ou u contrat de professionnalisation	Accès Mon Master au parcours M1	Intitulé(s) parcours M1 amont ou pré-requis
Mathématiques et application		M1	x							x	x	
Mathématiques et application		M1 MAEF									X	
Mathématiques et application		M1 IMMAEF			X						X	
Mathématiques et application		M1 QEM			X			X	Consortium QEM			
Mathématiques et application		M2 IRFA	X		X					X		M1 MAEF M1 IMMAEF M QEM
Mathématiques et application		M2 MMMEF	X		X							M1 MAEF M1 IMMAEF M QEM
Mathématiques et application		M2 Modélisation aléatoire	X				X	X	Université Paris Cité			M1 MAEF M1 IMMAEF

CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER

Clauses particulières pour chaque parcours :

Lorsque ces clauses ne sont pas spécifiées pour un parcours, le règlement général s'applique

Tableau 1, clauses spécifiques 1 (voir Excel joint)

Parcours			Langue	Examens		Stage		Notation	
Intitulé du parcours/étape	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Langue principale d'enseignement	Organisation des examens	Organisation des sessions d'examen	Nature des stages	Durée minimale du stage	Présence matières non notées (VAL)	Présence U.E. non notées (VAL)
Mathématiques et application		M1 MAEF	Français	Période d'examen	Session 2	Facultatif		Non	Non
Mathématiques et application		M1 IMMAEF	Anglais	Période d'examen	Session 2	Facultatif		Non	Non
Mathématiques et application		M1 QEM	Anglais	En cours de semestre	Session unique	Facultatif		Oui	Non
Mathématiques et application		M2 IRFA	Anglais	En cours de semestre	Session unique	Oui	Oui si pas d'alternance (2 mois)	Non	Non
Mathématiques et application		M2 MMMEF	Anglais	En cours de semestre	Session unique	Optionnel	4 mois ou mémoire de recherche	Oui	Non
Mathématiques et application		M2 Modélisation aléatoire	Français	En cours de semestre	Session unique	Obligatoire	6 mois	Non	Non

Tableau 2, clauses spécifiques de validation (voir Excel joint)

Parcours			Validation				
Intitulé du parcours/étape	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Note minimale (matières notées)	Validation obligatoire (matières non notées)	Note minimale (U.E. notées)	Validation obligatoire (U.E. non notées)	Note minimale (regroupement U.E.)
Mathématiques et application		M1 MAEF					
Mathématiques et application		M1 IMMAEF					
Mathématiques et application		M1 QEM	Cf. RE spécifique approuvé en CFVU				
Mathématiques et application		M2 IRFA					
Mathématiques et application		M2 MMMEF					
Mathématiques et application		M2 Modélisation aléatoire	Validation de toutes les matières - Pas de compensation entre les semestres - Validation du diplôme si moyenne supérieure ou égale à 10				

1- Modalités d'accès

Le parcours de M2 dans lequel l'étudiant sera admis à l'issue de la première année est décidé par la commission d'orientation de la mention de Master en s'appuyant sur les vœux formulés par les étudiants.

L'accès au Master Erasmus Mundus QEM (1^{ère} et 2^{ème} année) fait l'objet d'une procédure spécifique conjointe à l'ensemble des partenaires du consortium QEM (voir paragraphe 8).

7- Dispositions spécifiques de validation

Validation pour l'année M2 du parcours « Modélisation Aléatoire » :

L'année de M2 est validée si chaque semestre est validé.

Chaque semestre est validé si la note obtenue à chaque matière est supérieure ou égale à 10.

8- Dispositions spécifiques au Master joint Erasmus Mundus « Models and Methods of Quantitative Economics » (QEM)

I) Généralités

1. Le Master QEM est un programme de Master en deux ans, dans le cadre d'un Consortium européen entre les 5 universités suivantes (appelées "partenaires" dans la suite).

- Universitat Autònoma de Barcelona (Spain)
- Université catholique de Louvain (Belgium)
- Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (France)
- Università Ca' Foscari Venezia (Italy)
- Warsaw School of Economics (Poland)

2. Le Master QEM suit les règles de chaque université du Consortium ainsi que les règles de fonctionnement fixées par la Commission Européenne dans le cadre du *Consortium Agreement*.

3. La première année, nommée QEM1 dans la suite du document (découpée en Semestre 1 (S1) et Semestre 2 (S2)), est organisée selon un schéma similaire, pour tous les étudiants, quelle que soit l'université d'accueil du Consortium. La deuxième année, nommée QEM2 dans la suite du document (découpée en Semestre 3 (S3) et Semestre 4 (S4)), s'appuie sur des M2 existants dans les universités partenaires.

4. Un semestre doit être fait entièrement dans une même université. Une mobilité est obligatoire, ce qui signifie que chaque étudiant QEM doit, pendant ses deux années d'études, avoir étudié au moins chez deux partenaires différents. Par ailleurs, il est possible de faire aux plus deux mobilités. Enfin, l'étudiant a aussi la possibilité d'étudier chez un partenaire associé (voir *Consortium Agreement*), pour au plus un semestre, sous réserve d'acceptation des partenaires.

5. La deuxième année (S3 et S4) est consacrée à la spécialisation de l'étudiant, et a lieu dans la même université d'accueil.

6. Les cours scientifiques sont en anglais, et un enseignement de langue « locale » (FLE à Paris) est prévu explicitement chaque semestre par chaque membre du Consortium.

7. Le jury pour chaque année comprend des représentants de chaque université partenaire.

Il statue **souverainement** sur les résultats de contrôle des connaissances et décide du résultat définitif en vue de la validation du semestre, des unités d'enseignement ou enseignements. Il peut décerner des points de jury.

II. Inscription

1. La procédure de sélection se déroule en plusieurs étapes.

- Etape 1 : envoi par courrier électronique ou par courrier normal de la liste des documents requis (CV, lettre de motivation, liste des cours suivis dans le diplôme de licence ou équivalent, ...).
- Etape 2 : les dossiers des candidats sont examinés à partir de février, conjointement par les universités partenaires QEM et chaque étudiant reçoit une réponse (acceptation, liste d'attente, refus). L'acceptation finale ne sera faite qu'au vu d'une certification des documents.

2. Parmi les critères d'acceptation figurent une formation antérieure en Mathématique et/ou Economie suffisante pour suivre la formation QEM et une connaissance de l'anglais suffisante pour suivre des cours en anglais. Il pourra être exigé un score de TOEFL supérieur à 500 (échelle de la version papier) pour les étudiants n'ayant pas de diplôme obtenu dans une université de langue anglaise.

3. Lors de l'acceptation de chaque étudiant est précisé son parcours de mobilité, *i.e.*, pour chaque semestre, l'université où étudie l'étudiant.

4. A titre exceptionnel, l'étudiant peut demander à la Direction du Master de modifier son parcours de mobilité.

III. Première année (QEM1)

1. Organisation.

a) La première année du Master QEM, appelée QEM1, comporte deux semestres, appelés premier semestre (*Fall Semester*) et second semestre (*Spring Semester*). Les cours de cette première année sont organisés suivant un schéma commun par chacun des partenaires du Consortium QEM. Ils ont lieu, pour chaque étudiant, dans l'Université spécifiée dans son parcours de mobilité.

b) Chaque enseignement correspond à un certain nombre de crédits dont le détail est donné dans la maquette QEM1. L'étudiant peut être autorisé par le directeur des études à suivre un cours extérieur (cours organisé à Paris 1, mais d'un autre programme) qui devra s'inscrire dans un projet pédagogique cohérent.

2. Modalités de contrôle des connaissances

a) L'appréciation des connaissances et des aptitudes résulte d'épreuves écrites anonymes. Elle peut aussi comporter des examens oraux, la rédaction d'un mémoire, un stage, un projet tutoré.

b) L'assiduité aux enseignements est obligatoire.

c) Chaque enseignement semestriel de Langue est sanctionné par une validation réussite/échec, mais ne donne pas lieu à une note et n'intervient pas dans la moyenne. Les étudiants francophones pourront obtenir une dispense en début de semestre.

CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER

d) Les cours scientifiques sont notés selon les règles de chacun des partenaires, puis convertis grâce à la table de conversion suivante, soit en note entre 0 et 4 (appelée note QEM), soit en lettre de F à A :

note	4	3.7	3.3	3	2.7	2.3	2	1	0
Lettre	A+/A	A-	B+	B	B-	C+	C	D	F

e) La note QEM est utilisée dans les relevés de notes et les moyennes semestrielles et annuelles, et détermine en particulier si un enseignement est validé et si le diplôme doit être édité.

f) Le stage ou le TER est optionnel et doit être autorisé par le directeur des études. Les étudiants ont la possibilité, dans le cadre de leur cursus pédagogique, de réaliser un stage (internship) en dehors des périodes d'enseignement donnant lieu à la rédaction d'un rapport de stage. Ce stage, qui a pour but d'acquérir des compétences en cohérence avec la formation, doit être autorisé par le directeur des études et est placé sous la tutelle d'un enseignant. Il doit avoir une durée minimale de 2 mois donnant lieu à gratification conformément à la réglementation en vigueur. Le TER se fait sous la direction d'un enseignant. Le Stage et le TER font l'objet d'un rapport et d'une soutenance. Le jury de soutenance doit être composé d'au moins deux personnes.

3. Capitalisation et compensation

a) Sont capitalisables les enseignements pour lesquels l'étudiant a obtenu une note QEM supérieure ou égale à 1 (la note 0 ou F correspondant à Fail). Les crédits qui leur sont attachés sont acquis par l'étudiant.

b) Pour le calcul de la moyenne, il est tenu compte des coefficients attribués à chaque enseignement. A l'exception des enseignements de Langue étrangère qui ne donnent pas lieu à notation, l'échelle des coefficients correspond à celle des crédits. La moyenne générale pour chaque trimestre sera également appelée GPA en référence à la terminologie anglo-saxonne (Grade Point Average).

c) En cas d'échec à une matière (F), l'étudiant doit repasser le cours et l'examen correspondant.

d) Pour chaque étudiant, le passage du premier au second semestre est automatique.

e) Le jury délibère à la fin de l'année. Le passage du S2 au S3 est acquis si l'étudiant a obtenu un GPA moyen en QEM1 supérieur ou égal à 3, et aucun F.

f) Le jury peut autoriser le passage du S2 au S3 si l'étudiant a obtenu un GPA moyen en QEM1 supérieur ou égal à 2.5 et pas plus de deux F.

III. Deuxième année (QEM2)

1. Généralités.

a) La seconde année du Master QEM (QEM2) s'appuie sur des M2 existants chez chacun des partenaires.

CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER

b) A l'Université Paris 1, elle s'appuie sur les M2 suivants :

- "Mathématiques et Applications, parcours Modélisation et Méthodes Mathématiques en Economie et Finance (MMMEF)"

- "Mathématiques et Applications, parcours Ingénierie du Risque : Finance et Assurances (IRFA)"

- "Analyse des Politiques Economiques (APE)"

c) Le règlement de contrôle des connaissances, les matières et coefficients lors de l'année QEM2 sont définies par le M2 (liste ci-dessus) dans lequel l'étudiant est inscrit.

d) Le seul cours QEM2 spécifique est celui de FLE, obligatoire, en S3 et en S4. Il est sanctionné par une validation réussite/échec, mais ne donne pas lieu à une note et n'intervient pas dans la moyenne. Il correspond à 4 ECTS (2 ECTS par semestre).

e) Les notes de chaque matière sont transmises par les M2 concernés (IRFA, MMMEF, APE) et transformées en note sur 4 et en une lettre entre A et F, selon via le tableau suivant.

QEM Grades	GPA	Paris QEM1	Paris QEM2	Barcelona QEM1 & QEM2	Venice QEM1 & QEM2	UCL QEM1 & QEM2	Warsaw QEM1 & QEM2
A+	4	95 – 100	>14	9,5 – 10	30 L	19 – 20	5
A	4	90 – 94	13 – 13.9	9,0 – 9,4	29 – 30	17 – 18	5
A-	3.7	87 – 89	12 – 12.9	8 – 8,9	27-28	15-16	4,5
B+	3.3	83 – 86	11 – 11.9	7 – 7,9	25 – 26	13-14	XX
B	3	80 – 82	10 – 10.9	6 – 6,9	23 - 24	11-12	4
B-	2.7	75 – 79	9 – 9.9	5 – 5,9	21 - 22	10	XX
C+	2.3	70 – 74	8 – 8.9	4,5 – 4,9	19-20	9	3,5
C	2	65 – 69	7 - 7.9	4 – 4,5	18	8	3
D	1	50 – 64	4 – 6.9	3 – 3,9	XX	XX	XX
F	0	<50	<4	<3	<18	<8	2

2. Obtention du diplôme

a) Le jury délibère, à l'issue des deux années, en vue de la délivrance du diplôme.

CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER

b) Le GPA moyen sur les deux années est calculé, en tenant compte des notes des deux années et de leurs coefficients.

c) Le diplôme est délivré si et seulement si

- L'étudiant n'a plus aucune note QEM égale à 0 (ou F), après rattrapage éventuel.
- L'étudiant a obtenu un GPA moyen pour QEM1 et QEM2 de 3 ou plus.
- L'étudiant a validé 120 ECTS : 60 ECTS en QEM1 dont les 4 de Langue étrangère, 60 ECTS dans le M2 de QEM2 dont les 4 de Langue étrangère.

d) En cas d'obtention, le diplôme est systématiquement édité.